

## Interview

### **Bernard Spitz : « En 2009, la parole des assureurs a retrouvé la place qui est la sienne, au cœur des enjeux économiques et sociaux. »**



#### **Quel bilan tirez-vous de l'année 2009 pour les assureurs, et quelles perspectives se dessinent pour l'avenir?**

2009 a été une année de bouleversements et de défis, sur le plan économique comme sur celui des aléas de toutes sortes – tempêtes, catastrophes naturelles... – que l'assurance et la réassurance ont su relever. En 2009, les assureurs ont d'abord été des acteurs essentiels dans la gestion de la crise. Celle-ci n'a remis en cause ni le modèle économique, ni les produits de l'assurance. Les assureurs qui ne portent pas la responsabilité de la crise, mais en ont été les victimes, ont joué un rôle essentiel dans la stabilisation du système financier. Ils ont amorti la crise par leur contribution au financement de l'économie, en France et en Europe.

Les assureurs ont aussi su être aux côtés des Français avec promptitude et réactivité lors de catastrophes telles que les tempêtes Klaus et Quinten. Ils ont su innover pour garantir la continuité quotidienne d'une vie la plus normale possible pour les dizaines de milliers de sinistrés. Ils ont su jouer leur rôle de protection et d'accompagnement face aux risques auxquels nos compatriotes ont été confrontés tout au long de l'année, en matière d'assurances-dommages notamment. Leur image dans l'opinion en est sortie grandie comme le montrent plusieurs sondages. La contrepartie aura été une augmentation des coûts liés à la montée des sinistres en matière automobile comme en habitation, qui a affecté leur rentabilité en dégradant leur ratio combiné.

## Et pour 2010 ?

En 2010, les assureurs peuvent espérer jouer le rôle de piliers de la sortie de crise. Encore faut-il qu'ils puissent tirer les conséquences des augmentations de sinistralité constatées ; qu'ils soient en mesure de faire leur métier dans le cadre des mesures d'application de Solvabilité 2 ; et qu'en France, l'épargne de long terme reste soutenue par les pouvoirs publics, une nécessité soulignée encore récemment par le Conseil d'Analyse Économique (CAE) dans son rapport « Investissements et investisseurs de long terme ».

La clé de notre politique macro-économique est là : préserver l'assurance vie comme support à l'épargne longue ; développer l'épargne-retraite qui est un facteur d'allongement de la durée d'épargne et assurer la meilleure allocation possible de ces actifs pour financer les segments porteurs de notre économie, ceux qui viendront alimenter sa croissance et sa compétitivité. Le tout en procédant à la modernisation de notre contrat social pour éviter de spolier les générations futures...

Rappelons en effet que la valeur de marché des placements des assureurs est de 1 616,6 milliards d'euros, soit l'équivalent de 85% du PIB. Sur ces sommes, une majorité – 54% – sont des actifs d'entreprises, deux points de plus que l'année précédente. Voilà qui donne à réfléchir : malgré la crise, l'assurance a accru ses investissements dans les entreprises en 2009. On ne saurait mieux démontrer qu'elle a été un facteur de stabilité du système économique et qu'elle peut l'être plus encore si la reprise se profile.



## La collecte de l'assurance-vie s'inscrit-elle dans ce mouvement ?

Naturellement. Placement préféré des Français, l'assurance-vie a progressé en 2009 parce qu'elle réunit des qualités essentielles : simplicité, souplesse, rendement sécurisé. Qu'elle s'inscrive dans un objectif patrimonial, de protection contre les aléas, de transmission ou de garantie pour la fin de vie, elle contribue à la santé du tissu économique français, c'est-à-dire, *in fine*, à la solidité de notre société, aux systèmes de santé, de retraite, de répartition auxquels nos concitoyens sont attachés, et à notre avenir à tous.

On voit donc à quel point toute remise en cause du dispositif – notamment fiscal – aménagé pour encourager cette épargne populaire qui concerne 30 millions de Français, serait contre-productive. Elle coûterait beaucoup plus cher à la collectivité qu'elle ne rapporterait, tout en sacrifiant les classes moyennes. Il faut au contraire la consolider pour diminuer les risques d'une éventuelle décollecte en cas de mauvaises nouvelles.

## Vous évoquez les réformes de société nécessaires. Qu'en est-il du rôle des assureurs dans la réforme des retraites ?

Notre système par répartition trouve ses limites dans le choc démographique : voilà 20 ans au moins qu'on le sait – 1990 c'était le livre blanc sur les retraites de Michel Rocard – mais on a tergiversé depuis, au prix de déficits croissants. Le doute jeté sur la qualité des dettes souveraines ne rend plus possible ce laxisme. Il faut réformer le système, non pas en menaçant le socle de la répartition, mais en encourageant la constitution d'une épargne retraite adaptée aux besoins de chaque Français. Les assureurs, en tant qu'experts des risques de l'existence et de leur couverture, sont bien placés pour l'offrir. Leur expérience leur permet d'éclairer le débat sans empiéter sur la négociation entre partenaires sociaux ou forces politiques.

L'épargne retraite n'est aujourd'hui qu'un complément marginal au financement de notre système : elle représente moins de 10 % des quelque 1 300 milliards d'euros épargnés en assurance vie. Les prestations servies ne sont que de 6 milliards, soit moins de 3 % des quelque 250 milliards de retraites versées en 2009 par les régimes de répartition.

Cette épargne retraite constituerait un élément de sécurité pour chacun de ses bénéficiaires, car – c'est toute la différence avec les modèles de capitalisation anglo-saxons – elle est un produit d'assurance, géré dans le cadre du Code des assurances. Et comme elle s'inscrit dans le long terme, elle est moins pénalisée par les nouvelles règles européennes de solvabilité des assurances. C'est une solution vertueuse à tout point de vue.

## Les assureurs sont-ils aussi les partenaires d'une refonte du système de couverture de la dépendance ?

C'est une réforme dont on parle depuis plusieurs années et dont nous espérons qu'elle se matérialisera rapidement. Il y a là en effet un défi majeur pour la société française qui dépasse le seul enjeu financier, même si celui-ci est loin d'être secondaire quand on voit déjà les tensions qui pèsent sur les collectivités locales. C'est surtout l'occasion d'imaginer un partenariat public-privé à la fois juste et efficace.

Il s'agit de compléter les systèmes publics en offrant une plus grande souplesse dans la disponibilité des dispositifs selon le degré de perte d'autonomie, avec un complément de ressources à la fois créateur de sécurité pour les assurés et d'emplois dans les services aux personnes. Contribuant au débat public depuis des années, notamment avec le Parlement, la FFSA a fait des propositions et organisé en décembre 2009 un grand colloque sous les auspices du CORA, conclu par le ministre des affaires sociales de l'époque.

Nos propositions vont dans le sens de l'universalité du droit à une assurance-autonomie, assurée par la solidarité nationale pour les plus démunis, assorti d'un dispositif incitatif pour les classes moyennes, dégressif en fonction du revenu, sous la forme d'un chèque-dépendance. Au total, nos projections montrent que pour moins du tiers du coût de la baisse de la TVA sur la restauration, on assurerait ce droit fondamental à la société française dans son ensemble.

## Aux chocs économiques de cette année se sont ajoutés les chocs réglementaires, notamment à Bruxelles avec la directive Solvabilité 2 ?

Les assureurs et réassureurs savent depuis longtemps que leur avenir juridique se joue désormais essentiellement à Bruxelles. D'où notre décision d'y implanter pour la FFSA un bureau de représentation permanente. En 2009, un séminaire de deux jours sur le fonctionnement de l'Union et ses conséquences sur le travail de la FFSA a réuni l'ensemble de nos équipes autour de nombreux invités venus de toute l'Europe. Les liens bilatéraux avec les principales fédérations ont été relancés, les prises de contact avec le Parlement et la Commission multipliées, de même qu'a été renforcé l'engagement de la FFSA dans les instances du CEA, le porte-parole de la profession aux yeux des autorités de Bruxelles.

Au cœur de cette activité en 2009, s'est trouvé le vote de la directive Solvabilité 2, qui réforme la régulation financière régissant les sociétés d'assurances européennes. Puisqu'il reste à en décider les mesures d'application, le processus de mise en œuvre de Solvabilité 2 se poursuivra en 2010. Dans le cadre de ces consultations et négociations, les assureurs européens essaieront de faire valoir des points de bon sens qui ont peut-être été oubliés par les régulateurs dans leur souci de prévenir une nouvelle crise financière, ou sacrifiés sur l'autel de leur mauvaise conscience.

La crise financière a en effet montré que le système pouvait être en péril. La notion de risque systémique a été au cœur des réactions d'urgence et figure désormais, à bon droit, au cœur de la réflexion sur la régulation et la supervision financière. Mais n'oublions pas que 2008 a d'abord été une crise de liquidités, pas une crise de solvabilité. La crise n'a donc pas eu sur l'assurance le même impact que sur la banque. Il est logique que la sphère assurantielle entre dans le champ de la surveillance mise en place en Europe, mais à condition de bien garder à l'esprit la conclusion du rapport Lepetit, qui souligne que les activités d'assurance ne sont pas systémiques. On peut par ailleurs regretter que la voix de l'assurance manque cruellement au sein du Comité européen du risque systémique : nous nous en sommes émus officiellement avec nos homologues allemands.

La régulation ne doit en effet jamais perdre de vue l'intérêt du marché, des industriels comme des assurés ; le corollaire étant que l'excès de régulation est tout aussi nuisible que son insuffisance. Solvabilité 2 pourrait avoir comme conséquence l'assèchement de certains segments de marché de l'assurance : ce n'est ni dans l'intérêt de l'industrie, ni dans celui des assurés. L'hyperprudence aurait un hypercoût, supporté *in fine* par les assurés.

Enfin, réguler, c'est aussi assurer un haut degré de concurrence sur un marché. Les aménagements de Solvabilité 2, en cours de discussion, ne doivent pas introduire des distorsions de concurrence entre pays européens. J'espère que la Commission européenne sera pleinement attentive à cet aspect de la réforme et veillera à maintenir une saine concurrence au sein du marché européen des services financiers assurantiels.

## Nouvelle supervision en Europe donc. Et en France ?

En France aussi, avec la naissance de l'Autorité de Contrôle Prudenciel (ACP), à laquelle nous souhaitons bon vent.

Sa création a été l'occasion d'une union sans précédent de toutes les familles de l'assurance en France : FFSA, GEMA, FNNM et CETIP, c'est-à-dire les sociétés anonymes, les mutuelles et les institutions de prévoyance. Une union sans faille pour défendre notre spécificité et affirmer qu'une supervision qui ne distinguerait pas le modèle bancaire du modèle assurantiel serait une mauvaise supervision. Ce message



a été entendu avec sagesse par les pouvoirs publics : la concertation a ainsi conduit à une structure équilibrée qu'il convient de préserver à l'avenir.

Notons que dans d'autres domaines, comme la santé, les familles de l'assurance ont retrouvé une dynamique commune. 2009 a vu en particulier le renouveau de l'Unocam, l'adoption d'une nouvelle gouvernance et l'élaboration d'une plate-forme d'économies de dépenses de santé proposées par toutes les complémentaires. C'était là aussi une grande première, symbolisant la capacité de travail en commun dans un but d'intérêt général. Au chapitre des actions unitaires soulignons les nouveaux progrès réalisés par l'AFA, cette fois en matière d'intégration des services statistiques.

Enfin la désignation d'un assureur à la tête de l'Arcco a prouvé que la qualité des hommes et de leur projet permet de dépasser les clivages anciens pour atteindre des consensus autrefois improbables.

### **Retraites, santé, dépendance, agriculture, catastrophes naturelles, Europe... L'assurance semble sur tous les fronts. Comment être présent sur tous ces sujets dans le débat public ?**

C'est la nature de l'assurance depuis toujours que d'être consubstantielle à toute entreprise humaine. Sans remonter au Code d'Hammourabi en Mésopotamie, on en trouve des illustrations au fil des siècles, comme le rappelle fort opportunément le récent numéro spécial du 20ème anniversaire de la revue Risques.

La profession s'est dotée d'un outil unique en son genre, un «comité de pilotage» composé d'un groupe de personnalités de la société civile qui apportent l'éclairage d'une réflexion de haut niveau. Le CORA, le Conseil d'Orientation et de Réflexion de l'Assurance, réunit ainsi une vingtaine de membres d'origines, de formations et de professions très diverses. Ils ont accepté de se réunir tous les deux mois pour examiner sous des angles différents de ceux auxquels nous, assureurs, aurions spontanément pensé, les grandes questions de société où l'assurance s'inscrit forcément : dépendance, responsabilité civile, modernisation de l'agriculture, épargne de long terme, réforme des retraites, enseignement de l'assurance, indemnisation du dommage corporel, risques émergents, principe de précaution...

Le CORA prolonge ensuite son travail dans la sphère publique, par des colloques, les Rencontres du CORA, qui poursuivent avec les parties prenantes et les professionnels de l'assurance la réflexion engagée; par des consultations informelles entre divers membres du CORA et spécialistes des sociétés d'assurance ; par des essais et des articles...

Et puis, pour informer le public en temps réel et pour diffuser les travaux de la fédération, au service des assurés, la FFSA a entièrement refondu son site Internet, [www.ffsa.fr](http://www.ffsa.fr), qui est aujourd'hui une véritable centrale d'information sur toutes les questions de l'assurance.

### **Quelles avancées ont été réalisées en 2009 dans les services rendus aux assurés ?**

Notre but a toujours été de travailler pour les assurés, sur tous les sujets qui surgissent dans leur vie quotidienne comme sur le long terme, pour répondre à leurs besoins.

En 2009, nous avons ainsi contribué à créer le dispositif de garantie des risques locatifs (GRL) ; étendu la généralisation de la Carte Associée sur la base de l'expérimentation Carte DUO... Nous avons obtenu des avancées dans l'équité qui doit régir l'indemnisation des dommages corporels. Nous avons répondu aux demandes des associations de consommateurs en modifiant les conventions de recours entre assureurs sur la multirisques habitation. Et puis, depuis que nous avons enfin pu avoir accès au printemps 2009 au répertoire national de l'INSEE, les assureurs ont renforcé leur dispositif de recherche des bénéficiaires de contrats d'assurance vie non réclamés.

Sans être exhaustif, ajoutons que nous avons créé tout un programme centré sur l'information en matière de prévention, qui est l'une des préoccupations majeures des Français, doté de son propre site, [www.assureurs-prevention.fr](http://www.assureurs-prevention.fr).

### **Une charte du développement durable a été signée par l'AFA en janvier 2009. Quel en est le premier bilan concret?**

Le métier d'assureur est par nature durable. Il était naturel que tous les acteurs de l'assurance en France, en particulier ceux de la FFSA comme les mutuelles du GEMA, se rejoignent pour développer l'investissement socialement responsable ou mettre en œuvre des chartes favorisant le recrutement de personnels reflétant mieux la diversité de notre société, traversant toutes les origines sociales, de sexe, de handicap, d'âge...

Il y a aussi un effort d'innovation constante pour couvrir de nouveaux risques et accompagner, dans le domaine de la construction notamment, les nombreuses évolutions générées par le Grenelle de l'environnement. Les assureurs avaient d'ailleurs éprouvé les conséquences pratiques du changement climatique, hausse de la sinistralité et des aléas météorologiques, bien en avance d'autres acteurs de l'économie: ces dangers avaient été dénoncés, dès le Sommet de Rio de 1992, par les grands réassureurs de la place.

Cette appréciation des risques est le cœur de la démarche d'assureur et justifie notre investissement sur la prévention. Une étude de la FFSA a ainsi mis en évidence le coût croissant des dommages climatiques majeurs au cours des vingt dernières années – une trentaine de milliards d'euros de sinistres – un chiffre qui pourrait doubler au cours des deux prochaines décennies si ce travail de prévention n'est pas assuré. La FFSA milite en ce domaine pour qu'un Observatoire de la prévention des risques naturels puisse nous doter d'un outil de référence.

## En conclusion, quelles sont les priorités de la FFSA pour 2010 ?

Notre but demeure de défendre plus que jamais les spécificités de l'assurance. Il s'agit de préserver la compétitivité et la solidité des entreprises du secteur en résistant aux sollicitations en tout genre qui, en détruisant un environnement juridique et fiscal approprié, mettraient en danger le rôle moteur de l'assurance pour l'économie et pour les assurés. Nous continuerons aussi à agir avec nos homologues européens pour que les mesures d'application de Solvabilité 2 soient prises avec la sagesse nécessaire par la Commission.

Mais nous ne devons pas nous en tenir à une vision défensive. Les entreprises du secteur sont animées par la recherche du meilleur service possible pour les assurés. Cette réactivité, ces progrès dans le service et la compétitivité doivent inspirer la FFSA. En élargissant son terrain de compétence à l'Europe, comme déjà acté ; en dialoguant avec tous les acteurs concernés lors des débats où l'angle assurantiel compte ; en développant la qualité du service rendu aux adhérents ; et puis en contribuant à mieux faire connaître les métiers de l'assurance dans le grand public, notamment chez les jeunes, pour faire entrer l'assurance et la gestion des risques, au même titre que le droit ou l'économie, dans la connaissance de l'honnête homme du XXI<sup>e</sup> siècle.

En 2009, la parole des assureurs a retrouvé la place qui est la sienne, au cœur des enjeux économiques et sociaux. Les directions de la Fédération se sont mobilisées pour maintenir la qualité du suivi des

dossiers techniques tout en multipliant leurs interventions externes, compte tenu de l'inflation du nombre de sujets à traiter. Entre les conséquences de la crise, les grands événements climatiques, l'intensité des débats européens et la multiplication des initiatives gouvernementales ou parlementaires en France, la charge de travail s'est accrue. Nos équipes ont néanmoins répondu présent en toutes circonstances. Avec Jean-François Lequoy, au nom de tous nos membres, nous leur en sommes particulièrement reconnaissants. Nous allons nous efforcer de progresser encore collectivement, en 2010, dans les grandes enceintes et sur les principaux sujets du débat public, en continuant à apporter la valeur ajoutée de la Fédération et à attirer de nouveaux talents.

## Alors, faut-il être optimiste pour l'assurance ?

Bien sûr ! Si nous savons défendre le caractère unique d'un métier que les assureurs français pratiquent avec talent, l'assurance sera l'un des points forts de l'économie du pays et, je n'en doute pas, un pilier du redressement économique et de la croissance. D'autant qu'au développement de l'assurance en France et en Europe, va s'ajouter la montée en puissance d'une demande en provenance des pays émergents.

Mais l'assurance apportera à la communauté nationale plus encore : nous appartenons à une société où le progrès et l'innovation ne sont soutenables qu'à condition de garantir la protection des citoyens et des entreprises. Pour cette raison, l'assurance sera certainement l'un des fondements du nouveau contrat social du XXI<sup>e</sup> siècle.



L'équipe de direction de la FFSA avec, de gauche à droite : Bertrand Labilloy, Directeur des affaires économiques, financières et internationales ; Eric Verhaeghe, Directeur des affaires sociales ; Bernard Spitz, Président ; Jérôme Cornu, Directeur des études, des statistiques et des systèmes d'information ; Jean-François Lequoy, Délégué général ; Gilles Wolkowitsch, Secrétaire général et Responsable de la conformité ; Gilles Cossic, Directeur des assurances de personnes ; Stéphane Pénét, Directeur des assurances de biens et de responsabilité ; Philippe Poiget, Directeur des affaires juridiques, fiscales et de la concurrence.